

TZR, un pas de plus vers la précarité !

Cet été, les TZR de l'académie de Paris ont eu la désagréable surprise de recevoir un courrier dans lequel la secrétaire générale de l'académie tentait d'imposer un certain nombre d'«innovations», en contradiction flagrante avec les textes en vigueur.

Elle invente, en dehors des périodes de suppléances, une obligation de service de 35h, pendant lesquelles les taches confiées ne seraient plus obligatoirement pédagogiques. Le rectorat espère ainsi pallier aux manques de secrétaires et de surveillants qu'ils refusent de recruter depuis plusieurs années ?

Ce courrier entérine également les remplacements hors disciplines, qui sont de plus en plus fréquents ces dernières années.

Autre nouveauté : les enseignants sont priés de rejoindre leur affectation sur une simple demande du chef d'établissement sans attendre l'arrêté d'affectation, et d'accepter tous les remplacements internes («De Robien»). Cette gestion locale, outre le renforcement de l'arbitraire et du pouvoir des chefs, permet d'accompagner les suppressions de personnels administratifs du rectorat.

Or les décrets de 50 et de 99 sont très clairs : les taches confiées sont obligatoirement de nature pédagogique et limitées à l'ORS du corps de l'agent (15h ou 18h). Elles s'interrompent dès que l'agent est affecté hors de l'établissement de rattachement (même à temps incomplet). C'est le recteur qui affecte les agents (par arrêté).

Si vous vous voyez imposer des taches ou des affectations en contradiction avec vos droits, nous vous encourageons à ne pas rester isolé en organisant la solidarité au sein de votre établissement et en contactant SUD éducation afin de faire respecter vos droits.

Les représentants de SUD éducation interpellent le recteur et la secrétaire générale lors du CTP du 7 septembre et exigeront l'abandon de ces consignes.

**SUD éducation appelle tous les personnels de l'éducation
à rejoindre le rassemblement devant le rectorat
(94, avenue Gambetta, XXème)
lors de ce CTP
le 7 septembre à partir de 8h30.**